

Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2023

Séance de Conseil d'Administration du 12 AVRIL 2023

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, uniquement par les ressources propres du CCAS, sans recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 29 405.37 €.

En dépenses et recettes d'investissement : 21 298.19 €.

I : Section de Fonctionnement
Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 29 405.37 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2022 (pour rappel)	Montant BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	21877.61 €	17 136.37 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1059.00 €	1009.00 €
74	Dotations, subventions et participations	3000.00 €	1000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 260.00 €	10 260.00 €
77	Produits exceptionnels	350.00 €	0.00 €
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		39 473.74 €	29 405.37 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte des résultats de 2022. Le changement notable cette année est le passage en M57 abrégée.

Au chapitre 70 « Produits des services », figurent principalement des recettes liées aux concessions du cimetière.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », la participation de la commune a été baissée à 1000.00 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspond aux produits liés à la location de la maison appartenant au CCAS.

Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 29 405.37 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2022	Montant BP 2023
011	Charges à caractère général	12 173.36 €	12 195.00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 055.00 €	5 669.18 €
66	Charges financières	586.24 €	504.75 €
023	Virement à la section d'investissement	14 432.01 €	11 036.44 €
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		39 473.74 €	29 405.37 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et principalement les dépenses liées aux manifestations (semaine bleue...).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) le budget destiné aux aides financières.

Le chapitre 66 regroupe les charges liées au règlement des intérêts de l'emprunt.

L'autofinancement :

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2022	2023
Virement à la section d'investissement	14 432.01 €	11 036.44 €
Affectation du résultat	21 877.61 €	17 136.37 €

On peut constater une diminution de la capacité d'autofinancement.

II : Section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2022 à 21 298.19 €

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2022	Montant BP 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	14 432.01 €	11 036.44 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 133.36 €	10 261.75 €
16	Emprunts et dettes assimilés	100.00 €	0.00 €
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		23 665.37 €	21 298.19 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2023 à 21 298.19 €

Sont prévues les dépenses liées aux travaux suivants :

- Le remboursement de la dette

Sont prévues dans les dépenses d'investissement la septième annuité de remboursement du capital de l'emprunt réalisé en 2016 et portant sur 12 annuités.

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2022	Montant BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 133.36 €	10 261.75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 054.95 €	9 036.44 €
21	Immobilisations corporelles	5 477.06 €	2 000.00 €
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		23 665.37 €	21 298.19 €